

# Gabriel Hébert-Tétrault reçoit le Prix du Barreau du Québec

Michèle Leroux

Commencée en lion, avec un résultat de 98 % lors du premier examen de l'École du Barreau, l'année s'est poursuivie avec brio pour le bachelier Gabriel Hébert-Tétrault, qui a complété sa formation professionnelle avec une moyenne de 92,83 %. Cette performance exceptionnelle lui a valu le Mérite du Barreau du Québec 2003-2004, un prix décerné à l'étudiant ayant obtenu la meilleure moyenne pour les six examens de l'année scolaire. Le prix lui a été remis par le bâtonnier du Québec Me Denis Mondor, lui aussi diplômé de l'UQAM.

Les quatre centres de formation de l'École du Barreau du Québec ont accueilli l'an dernier quelque 700 étudiants. Bien qu'aucun d'entre eux n'ait pu battre le score de M. Hébert-Tétrault (de Montréal), les excellents résultats de Pierre-Jérôme Bouchard (91,67 %), Étienne Giasson (89 %) et Grégoire Poulin (88,33 %), respectivement des centres de Québec, Sherbrooke et Ottawa, ont également été récompensés.

Doué d'une excellente mémoire et d'une solide capacité de lecture rapide, M. Hébert-Tétrault s'avère également un redoutable plaideur. Ce jeune homme timide et réservé a en effet mérité le Prix du meilleur plaideur lors de la 18<sup>e</sup> édition du Concours européen des droits de l'Homme René-



Photo : Michel Giroux

**Le bâtonnier du Québec Me Denis Mondor (à droite sur la photo), visiblement heureux de féliciter Gabriel Hébert-Tétrault, meilleur étudiant de l'École du Barreau pour l'année 2003-2004. Ces deux diplômés de l'UQAM sont en compagnie du professeur Jean-Pierre Villaggi, à gauche, ex-directeur du Département des sciences juridiques.**

Cassin, tenu à Strasbourg en 2002. Cette compétition de très haut calibre réunit chaque année plus de 120 orateurs dont la majorité proviennent des prestigieuses facultés européennes de droit.

Sensible aux conditions des petits salariés et des plus démunis, et ayant lui-même gagné sa croûte avec de multiples «jobines», M. Hébert-Tétrault n'envisageait pourtant pas une carrière en droit, il n'y a pas si longtemps. «Après mes études collégiales en littérature et en musique, je me dirigeais vers les communications. Mais ma

demande a été refusée. J'ai alors choisi le droit à l'UQAM, à cause de son programme axé sur le droit social et administratif.»

«Il y a autre chose dans le droit que les entreprises et le Code civil», estime le lauréat qui a beaucoup apprécié les cours en droits et libertés de la personne et en droit international. Ce qui ne l'a pas empêché d'insérer dans son choix de cours les matières fort utiles pour réussir l'École du Barreau, telles que le droit des sûretés, de la faillite et des compagnies.

Le bachelier qui effectue actuelle-

ment son stage du Barreau au bureau d'avocats Trudel Nadeau dévoilera-t-il la recette de son succès à l'École du Barreau? «J'ai fait les lectures recommandées ainsi que les exercices, et je me suis préparé en faisant tous les examens des années antérieures. Mais je n'ai pas assisté aux cours et j'ai continué mon boulot 10 heures par semaine, durant toute l'année», confie le jeune homme dont la fiche indique les résultats suivants : (98 % (preuve et procédure), 97 % (civil I), 93 % (civil II), 94 % (droit public et administratif), 81 % (droit des affaires) et 94 % (droit pénal).

Uqamien dans l'âme, le lauréat est fier de son *alma mater*. «La clientèle de l'UQAM est différente, souvent aux prises avec les difficultés de conjuguer études, travail et famille... Les étudiants doivent utiliser toutes les ressources qui leur sont proposées... En plus d'y avoir reçu toute la formation nécessaire pour réussir l'École du Barreau, l'UQAM m'a permis de faire mes études à temps partiel, en quatre ans plutôt que trois... J'ai aussi travaillé comme assistant de recherche pour Jean-Pierre Villaggi, et on m'a en plus donné l'occasion de mettre les pieds en Europe, à Strasbourg, lors du Concours Cassin. Je n'ai donc pas de regrets et aucun complexe par rapport aux autres universités», conclut le juriste •